Les Parcs, territoires de biodiversité

La présence d'un "patrimoine naturel remarquable et fragile" est un des critères de classement en parc naturel régional (PNR) d'un territoire.

Ainsi, les 59 territoires classés PNR abritent de nombreuses ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) : 19 % des PNR sont en ZNIEFF de type 1 (11 % sur l'ensemble de la France) et 41 % en ZNIEFF de type 2 (28 % sur l'ensemble de la France).

L'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) mentionne plus de 36 000 espèces différentes présentes dans au moins un PNR, sur un total d'environ 183 000 espèces présentes en France, que ce soit dans l'Hexagone ou dans les Outre-mer (PatriNat, mai 2019).

Parmi les espèces emblématiques présentes dans les parcs naturels régionaux (PNR), on peut noter : Bouquetin des Alpes, Grue cendrée, Flamant rose, Arnica des montagnes, Grand tétras, Aigle de Bonelli, Lis martagon, Phoque veau marin, Tortue luth…

700 espèces observées au moins une fois sur un territoire de PNR sont considérées comme endémiques sur les 3760 espèces endémiques observées au moins une fois en France (PatriNat, mai 2019).

Cette richesse du patrimoine naturel des territoires de Parcs est reflétée par l'importance des surfaces d'aires protégées au sein de ces territoires, qui abritent ainsi * :

- 50% de la surface terrestre hexagonale des réserves naturelles. 123 des 339 réserves naturelles de l'Hexagone sont localisées au moins partiellement dans le territoire d'un PNR : 54 réserves naturelles nationales, 67 réserves naturelles régionales et 2 réserves naturelles de Corse. 33 PNR gèrent ou co-gèrent 53 réserves naturelles (RNF, juin 2023) ;
- 34% de la surface terrestre des arrêtés préfectoraux de protection de biotope ;
- en forêts publiques, 45 % (en surface) des réserves biologiques de France hexagonale. Pour les Outre-mer : 8 % (ONF, août 2020**) ;
- 27% de la surface française terrestre du réseau Natura 2000. 21% de la surface totale des PNR sont couverts par le réseau Natura 2000. En comparaison, la surface terrestre nationale concernée est de 13% (PatriNat, 2023) ;
- 36% (en surface) des terrains du Conservatoire du littoral (Conservatoire du Littoral, juillet 2020) ;
- 17% (en surface) des terrains de l'Hexagone des Conservatoires d'espaces naturels*** (INPN, décembre 2018) ;
- 5 des 11 réserves nationales de chasse et de faune sauvage (OFB, juillet 2023) ;
- en tout ou partie 23 des 55 sites français reconnus internationalement par la convention de Ramsar pour la conservation des zones humides (Ramsar France, novembre 2024).

12 des 16 Réserves de biosphère (RB) françaises croisent avec des territoires (16) de PNR. Certaines correspondent, ou quasiment, au territoire du PNR (Camargue, Mont Ventoux, Mont Viso/Queyras, Vosges du Nord…). La vaste réserve de biosphère « Bassin de la Dordogne » fait exception : elle intègre partiellement 4 PNR (Causses du Quercy, Millevaches en Limousin, Périgord-Limousin, Volcans d'Auvergne). 8 PNR sont gestionnaires de la RB qui les concerne.

En France, certaines aires protégées sont considérées comme des "zones de protection forte" (ZPF - décret du 12 avril 2022) : réserves naturelles, arrêtés préfectoraux de protection, réserves biologiques et zones coeurs des parcs nationaux. Au 1er juin 2023, en métropole terrestre, selon les outils de protection forte mobilisables dans les PNR (tous sauf les zones coeurs de parcs nationaux), entre 34% et 50% de ces outils (40% en moyenne), en surface, sont situés dans les PNR. Les zones coeurs de parcs nationaux ne sont pas pris en compte car la loi interdit qu'un même espace soit à la fois classé en parc national et en PNR.

Le % de ZPF dans l'ensemble du réseau des 58 PNR est de 2,2%. Il est de 1,8% dans les 56 PNR de l'Hexagone****.

Cette biodiversité « remarquable » ne doit pas occulter l'importance de la biodiversité associée aux paysages du quotidien, qui joue un rôle essentiel pour le bon fonctionnement des écosystèmes.

Au niveau mondial comme au niveau national, la biodiversité connaît actuellement une crise, liée aux conséquences des activités humaines : diminution de la diversité génétique, disparition d'espèces et diminution de la surface de milieux naturels. Or la biodiversité est « l'assurance-vie de l'humanité » du fait des nombreux services qu'elle rend gratuitement à l'homme. L'enjeu, pour la survie de l'humanité, est d'enrayer cette perte de biodiversité.

Modes d'action

Les actions des parcs naturels régionaux (PNR) en faveur du patrimoine naturel s'articulent autour de 4 fondements : connaître, protéger, gérer et valoriser ce patrimoine.

Les PNR contribuent de manière importante à la connaissance sur la biodiversité. Ainsi, près de 12 millions de données d'observations naturalistes contenues dans l'INPN concernent les territoires de PNR, sur un total d'environ 50 millions de données pour l'ensemble du territoire français (PatriNat, mai 2019).

Les PNR jouent un rôle majeur dans la mise en place des politiques publiques « biodiversité » : réseau Natura 2000, Trame verte et bleue, Atlas de la biodiversité (inter)communale… Selon le Code de l'environnement (L333-3), dans le domaine de la biodiversité et des paysages, le PNR représente, sur son territoire, « un partenaire privilégié de l'Etat, des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre ».

Ils mettent plus largement en œuvre une grande diversité de projets, à travers des partenariats et des acteurs locaux impliqués en faveur de la biodiversité sur les territoires : collectivités territoriales, agriculteurs, forestiers, associations, conservatoires, laboratoires de recherche, entreprises…

La spécificité des PNR dans leur approche de la biodiversité réside dans la transversalité dont ils font preuve, en intégrant l'enjeu de biodiversité dans les politiques sectorielles, qu'elles soient agricoles, forestières, énergétiques, urbanistiques, touristiques, de développement local, de gestion de l'eau, de gestion des risques naturels, d'adaptation aux effets du changement climatique, etc.

Les PNR agissent en réduisant les pressions qui s'exercent sur la biodiversité. A titre d'exemple :

- ils limitent l'artificialisation des sols : le taux d'artificialisation, qui mesure l'extension des surfaces bâties (logements, équipements, routes…), est de + 0,57 % dans les PNR entre 1990 et 2012, contre + 1,06 % pour la France entière ***** ;
- ils agissent sur les différentes pollutions. Ainsi, les masses d'eau dont l'état écologique est considéré comme bon à très bon représentent 48 % de la superficie des PNR contre seulement 32 % pour la France entière *****. Lors de la campagne 2009-2010, 62 % de la surface agricole utile (SAU) des PNR n'avait reçu aucun traitement phytosanitaire contre 40 % pour la France entière******.

Actions inter-réseaux

- **Mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires** **:** la démarche Natura 2000 repose en partie sur l'animation des territoires : l'implication des élus et parties prenantes est en effet essentielle pour faire émerger des actions concrètes de gestion favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents dans les sites Natura 2000. La mobilisation d'un tel réseau d'acteurs nécessite cependant une animation soutenue et continue au sein des territoires. C'est pourquoi la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, Réserves Naturelles de France et la Fédération des parcs naturels régionaux de France se sont associés pour développer une initiative conjointe visant à renforcer et soutenir les réseaux d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre de Natura 2000 ;
- **Concours général agricole des pratiques agro-écologiques**. Ce concours est double : un concours « Prairies & Parcours » (ex « prairies fleuries ») et un concours Agroforesterie. 37 PNR ont déjà organisé localement au moins une édition d'au moins un des deux concours. Le concours « Prairies & Parcours » est né en 2007/2008 dans les PNR du Massif des Bauges et du Haut-Jura. La présidence du comité d'organisation du concours a été assurée jusqu'en octobre 2019 par la Fédération des parcs naturels régionaux de France. Elle est assurée depuis par l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture. Outre les PNR, les chambres d'agriculture et le commissariat général du CGA, ce concours rassemble de nombreux partenaires : Office français de la biodiversité, Afac-Agroforesteries, INRAE, conservatoires botaniques nationaux, Supagro, ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement…

* la donnée indiquée "décembre 2018" a été calculée pour 53 PNR. Les données indiquées "décembre 2019", "juin 2020" ou "juillet 2020" ont été calculées en prenant en compte le 54ème PNR (Médoc). Les données indiquées "août 2020" (ou une date ultérieure) ont été calculées en prenant en compte les deux PNR labellisés le 28 juillet 2020 (Baie de Somme Picardie maritime et Mont-Ventoux).

** ces données concernent les réserves existantes ou en attente d'arrêté après avis favorable du conseil national de la protection de la nature (CNPN).

*** sont pris en compte les terrains des CEN bénéficiant d'une protection forte sur le long terme par acquisition et/ou bail emphytéotique, en Métropole (données Outre-mer non disponibles).

**** il est respectivement de 5,9 %, 6,4 % et 1,6 % pour le territoire national (terre + mer, Hexagone + Outre-mer), le territoire

national terrestre et la partie terrestre de l'Hexagone (données PatriNat, 2026).

*****source : « Valeur spécifique de l’action des PNR », 2017.

****** source : « Les PNR : chiffres clés », CGDD, 2014.

Documents

Les Parcs naturels régionaux et la biodiversité - Retours d'expériences
PNR & TVB - PARTIE 1
PNR & TVB - PARTIE 2
PNR & TVB transfrontalière - PARTIE 3

Liens utiles

Mission inter-réseau Natura 2000 et territoire
Centre de ressources pour la mise en oeuvre de la TVB
Centres de ressources thématiques de l'OFB
Concours général agricole des pratiques agro-écologiques

Contact

Thierry Mougey, chargé de mission Biodiversité et gestion de l'espace

Aurélie Philippeau, coordinatrice inter-réseaux Natura 2000 et territoires